**LISTE DES PRESTATAIRES POUR LE CONTROLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT LORS DES CESSIONS IMMOBILIERES SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS GRAND EST**

**Attention, la liste des prestataires a été mise à jour le 13/10/2025**

Dans le cadre des ventes immobilières, le **certificat de conformité** est délivré par le service public d'assainissement sur la base d'un **contrôle de conformité** réalisé par un prestataire à la charge du propriétaire (délibération CT2025-10-07-12).

Lorsque des non-conformités sont constatées, le service public d'assainissement établit les prescriptions de mise en conformité et assure le suivi du dossier **jusqu'à la contre-visite après travaux**, facturée au demandeur selon le tarif en vigueur.

**Seuls les prestataires figurant sur cette liste sont autorisés à effectuer les contrôles sur les communes concernées.**

A compter du 1er janvier 2026, les contrôles sont obligatoires sur l'ensemble du territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est.

La tarification ci-dessous s'applique pour tout contrôle réalisé à compter du 1er novembre 2025.

| Communes | Prestataires | Tarifs des prestations à compter du 1er novembre 2025 |
|---|---|---|
| **Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Les Pavillons-sous-Bois** | VEOLIA<br>1B rue des Aérostiers<br>93160 NOISY-LE-GRAND<br>0 969 360 542 (appel non surtaxé)<br>serviceconformiteparissud.eau-idf@veolia.com<br>accueil : 9h30-12h / 14h-17h uniquement sur RDV<br>rendez-vous : du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h30-20H00<br>le samedi 9h00-12h00 | Pavillon, pavillon en copropriété : 382,80 € TTC<br>Appartement : il appartient au syndic de prendre rendez-vous pour le contrôle de l'ensemble de la copropriété<br>Autre : sur devis selon tarifs fixés par délibération |
| **Villemomble, Gagny, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Coubron, Vaujours, Livry-Gargan, le Raincy** | DIAGADOM<br>26 rue Auguste Meunier<br>77500 CHELLES<br>01.60.17.29.80<br>contact@diagadom.com<br>accueil : du lundi au vendredi 9h00-18h00<br>le samedi 9h00-12h30<br>rendez-vous : du lundi au vendredi 9h00-12h30 et 14h00-20h00<br>le samedi 9h00-12h30 | Pavillon, pavillon en copropriété : 382,80 € TTC<br>Appartement : il appartient au syndic de prendre rendez-vous pour le contrôle de l'ensemble de la copropriété<br>Autre : sur devis selon tarifs fixés par délibération |